

Délibération du Conseil Municipal du 27 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept Septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 21 Septembre 2021

Affichage : 29 Septembre 2021

Membres élus : 15

Présents : 10

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame FAVERAUX Aurélie : Adjointes au Maire

Madame CHABOT Danièle, Monsieur CHARTIER Guillaume, Monsieur VECTEN Damien, Madame VIGNAL Nathalie, Madame ARNOUX Nadine, Madame IDJERI Johanna, Madame DELAGNEAU Elody : Conseillers Municipaux

Étaient absents excusés : **Monsieur BOURQUIN Jean-Paul donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel, Monsieur COURTAT Christian donne pouvoir à Madame CHABOT Danièle, Monsieur PONS Philippe donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame DELAGNEAU Elody, Madame DA SILVA CAMACHO donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine.**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décision modificative n°2 « Commune »
- 2) Admission en non-valeur « Commune »
- 3) Personnel communal – embauche Parcours Emploi Compétences
- 4) Evolution du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Monsieur Guillaume CHARTIER accepte cette fonction.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 12 Juillet 2021.

25/2021 Décision modificative n°2 « Commune »

Il convient de procéder aux régularisations comptables figurant dans le tableau ci-dessus :

FONCTIONNEMENT	Objet	Dépenses	Recettes
6541	Créances admises en non-valeur	77,79 €	
CH 65		77,79 €	
22	Dépenses imprévues	-77,79 €	
TOTAL		0,00 €	

INVESTISSEMENT	Objet	Dépenses	Recettes
2184-11	Chaises cantine	650,00 €	
TOTAL		650,00 €	
22	Dépenses imprévues	-650,00 €	
TOTAL		0,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

26/2021 Admission en non-valeur « Commune »

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter une remise de dette de 77,79 € qui correspond à un impayé notifié par la trésorerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande du Maire.

27/2021 Personnel communal – embauche Parcours Emploi Compétences

Le contrat Parcours Emploi Compétences objet de la délibération du Conseil Municipal du 15 Mars 2019 concernait un agent d'entretien qui a présenté sa démission.

Pôle Emploi accepte le remplacement de cet agent à compter du 1^{er} Octobre 2021 pour une durée de 12 mois éventuellement renouvelable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de ce contrat et de son renouvellement.

28/2021 Evolution du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres

L'instauration du Pacte Financier a été votée lors du Conseil Municipal du 17 Juillet 2018.

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une première délibération le 12 Avril 2021.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui prévoit (article 12) que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville doivent élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité, l'objectif de ce pacte étant de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres,

VU la Délibération n° 2016 / 68 du Conseil Communautaire du 10 novembre 2016 désignant la Fiscalité Professionnelle Unique comme régime fiscal de la CCPV à compter du 1er janvier 2017,

VU la Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 instaurant un Pacte Financier et Fiscal Territorial de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres,

VU la Délibération n° 2021 / 24 du Conseil Communautaire du 25 mars 2021 approuvant le rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de charges lié à la compétence Mobilité, et qui prévoit la neutralité du transfert via un mécanisme qui intègre le Pacte Financier entre la CCPV et ses communes membres,

VU la Délibération n° 2021 / 67 du Conseil Communautaire du 1er juillet 2021 portant évolution des critères d'attribution de la part 2 « fonds de concours » et créant une part 3 « Financement des charges de centralité liées au transport urbain »,

CONSIDERANT que le bilan tiré de la mise en œuvre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres sur les trois derniers exercices montre la nécessité de faire évoluer les critères d'attribution de la part 2 « fonds de concours »,

CONSIDERANT que la CCPV a assuré la neutralité du transfert de charges lié à la prise de compétence Mobilité en prévoyant un mécanisme de reversement de la subvention du SMTCO via le Pacte Financier, et qu'il convient donc de créer une enveloppe spécifique intitulée « Financement des charges de centralité liées au transport urbain » pour le permettre,

CONSIDERANT que les Conseils Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette évolution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes modifiés du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres,

CONSTATE qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par Délibération n° 2018 / 37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018.

Questions diverses

- **Rentrée scolaire** : Monsieur le Maire informe les Conseillers que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'effectif total est de 143 élèves à l'école et d'une centaine d'enfants à la cantine.
 - **Conciliateur de Justice pour le canton de Nanteuil-Le-Haudouin** : Un conciliateur met en place une permanence gratuite et confidentielle, ouverte à tous, à la mairie de Nanteuil-Le-Haudouin. Cette permanence se tiendra 3 demi-journées par mois, le jeudi de 14h00 à 17h00. Les rendez-vous sont à prendre au 03 44 88 38 06 ou directement auprès du médiateur Monsieur Gérard LARUELLE au 06 10 29 12 62.
 - **Vérification du respect des règles d'urbanisme dans la commune** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission circulera dans le village pour vérifier le respect des règles d'urbanisme.
 - **Création d'une Association de pétanque** : Un administré souhaite créer une association de pétanque dans le village. Le square ne peut servir à cet usage. Des solutions seront étudiées, charge à l'Association de présenter un dossier solide.
 - **Noël des enfants** : Madame CHABOT informe que les jouets de Noël sont commandés. L'Association Fêtez Silly a réservé le spectacle pour le Samedi 11 Décembre 2021.
 - **Repas des anciens** : Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'organiser le repas des anciens en Janvier 2022. La date précise reste à déterminer.
 - Madame IDJERI interroge le Maire sur le parking situé dans le périmètre intérieur des écoles. Le Maire précise que les véhicules ne doivent en aucun cas franchir la grille de l'enceinte, les places de parking étant réservées aux locataires et enseignants.
- Elle soulève également le problème du stationnement dans la rue de Saint Pathus, le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec les riverains, il est demandé à chacun de faire des efforts pour rentrer le maximum de véhicules dans les propriétés. Quelques places de stationnement seront toutefois créées.
- Monsieur VECTEN soulève le problème des coupures d'eau. Le Maire informe le Conseil que ces coupures à répétitions sont dues à des besoins supplémentaires liés à l'évolution rapide de la commune du Le Plessis-Belleville. Les pannes ont été détectées, des mesures techniques ont été prises afin de remédier à toutes ces pannes. La commune a exigé par ailleurs une augmentation de la pression dans la distribution de l'eau potable.

La séance est levée à 19h55

25/2021	Décision modificative n° 2 « Commune »
26/2021	Admission en non-valeur « Commune »
27/2021	Personnel communal – embauche Parcours Emploi Compétences
28/2021	Evolution du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	
Aurélie FAVERAUX	Adjointe au Maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	Monsieur BOURQUIN Jean-Paul donne pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel
Christian COURTAT	Conseiller délégué	Monsieur COURTAT Christian donne pouvoir à Madame CHABOT Danièle
Philippe PONS	Conseiller Municipal	Monsieur PONS Philippe donne pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas
Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Nadine ARNOUX	Conseillère Municipale	
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	Madame DA SILVA CAMACHO Véronique donne pouvoir à Madame ARNOUX Nadine
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	Madame ALAGUILLAUME Estelle donne pouvoir à Madame DELAGNEAU Elody